



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INDRE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2018-12001

PUBLIÉ LE 4 DÉCEMBRE 2018

Sommaire

CHRU de Tours

37-2018-11-19-008 - Délégation de signature - Madame Agnès CHARLOT-ROBERT -
CHU de Tours (1 page) Page 3

Préfecture d'Indre-et-Loire

37-2018-12-03-003 - Avis de la Commission conjointe d'Information et de sélection
d'appel à projets social ou médico-social portant sur le Placement Éducatif A Domicile (2
pages) Page 5

37-2018-12-03-001 - Avis de la Commission information et sélection portant sur l'Action
Éducative en Milieu Ouvert classique et renforcée (2 pages) Page 8

37-2018-12-03-002 - Avis de la Commission information et sélection portant sur
l'Hébergement et l'Accueil de jour (2 pages) Page 11

CHRU de Tours

37-2018-11-19-008

Délégation de signature - Madame Agnès
CHARLOT-ROBERT - CHU de Tours

CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE DE TOURS
DIRECTION GENERALE

DECISION portant délégation de signature

Références : DG DS 048-2018

La Directrice Générale,

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L6143-7, D6143-33 à 35 et R6143-38,

VU le Code de la santé publique et notamment son article L1232-1 relatif aux prélèvements d'organes et son article R1232-11 relatif aux demandes d'interrogation du Registre national automatisé des refus de prélèvement,

VU le Code de la santé publique et notamment son article R1112-56, relatif à la sortie des hospitalisés,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R2213-7 à 14 relatifs au transport de corps avant mise en bière,

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, relative aux marchés publics, Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

VU la loi n° 2011-803 du 5 juillet 2011 modifiée relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge,

VU la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,

VU le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics, Vu l'arrêté ministériel en date du 8 avril 2008 nommant Madame Agnès CHARLOT-ROBERT, directeur adjoint au Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours,

VU l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 10 octobre 2016, nommant Madame Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD, Directrice Générale du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours, et des Centres Hospitaliers de Luynes, de Chinon, de Loches et de Louis Sevestre (La Membrolle-sur-Choisille),

DÉCIDE

ARTICLE 1^{ER} : Madame Agnès CHARLOT-ROBERT, directeur adjoint, est chargée de la direction des Achats et des Approvisionnements et de la direction déléguée du pôle Reconstruction – Peau et Morphologie – Appareil locomoteur du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours.

Au titre de sa direction fonctionnelle, Madame Agnès CHARLOT-ROBERT reçoit délégation de signature, au nom de la Directrice Générale, pour :

- Tous les actes de gestion administrative courante de la direction des Achats et des Approvisionnements. Elle est en particulier habilitée à établir les dérogations d'horaires de travail et les autorisations d'absences et de congés,
- Tous les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés et accords-cadres de fournitures et services du CHRU,
- Les lettres d'engagement sur les procédures d'achats groupés nationaux,

À l'exception :

- De toutes les décisions relatives aux marchés de travaux,
- Des décisions d'attribution des marchés et accords-cadres de fournitures et services du CHRU au-delà des seuils de procédure formalisée,
- Des actes d'engagement des marchés formalisés de fournitures et services du CHRU et de leurs avenants, lorsque ces derniers ont une incidence financière.

ARTICLE 2 : Madame Agnès CHARLOT-ROBERT, directeur adjoint, reçoit délégation de signature, au nom de la Directrice Générale, pour signer durant les périodes d'astreinte administrative, les documents suivants :

- tous les actes nécessaires à la gestion des malades, y compris les prélèvements d'organes, les consultations du Registre national des refus de dons d'organes et les actes concernant les soins sans consentement ;
- les pièces administratives relatives aux transports de corps ;
- tous les actes nécessaires à la continuité du service public ou au respect du principe de continuité des soins ;
- tous les actes conservatoires nécessaires à la sauvegarde des personnes et des biens et au maintien en fonctionnement des installations du CHRU de Tours ;
- les dépôts de plainte auprès des autorités de police et de justice.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à Madame le Trésorier Principal du Centre Hospitalier Universitaire de Tours, et publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire en application des articles D6143-35 et R6143-38 du Code de la santé publique.

Tours, le 19 novembre 2018

La Directrice Générale,

Signé : Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD

Préfecture d'Indre-et-Loire

37-2018-12-03-003

Avis de la Commission conjointe d'Information et de
sélection d'appel à projets social ou médico-social portant
sur le Placement Éducatif A Domicile



Avis
de la Commission conjointe d'Information et de sélection
d'appel à projets social ou médico-social
portant sur le Placement Éducatif A Domicile

La Commission s'est réunie les 12 octobre, 15 octobre et 8 novembre 2018, sous la présidence de Madame ARNAULT, 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil départemental en charge des Affaires sociales, et de Madame Ségolène CAVALIERE, Directrice de Cabinet de Madame la Préfète d'Indre-et-Loire (excusée les 12 et 15 octobre).

L'avis de classement de la commission d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui sera prise par le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire et la Préfète d'Indre-et-Loire.

➤ **LOT 1 : mise en œuvre de 12 accompagnements**

5 projets ont été déposés, le classement proposé par la commission est le suivant :

- **N°1 : Association Montjoie**
- N°2 : Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance (ADSE 37)
- N°3 : Institut Départemental de l'Enfance et de la Famille (IDEF)
- N°4 : Groupe SOS Jeunesse
- N°5 : Fondation Verdier

➤ **LOT 2 : mise en place de 22 accompagnements**

2 projets ont été déposés, le classement proposé par la commission est le suivant :

- **N°1 : Fondation Action Enfance**
- N°2 : Groupe SOS Jeunesse

➤ **LOT 3 : mise en place de 14 accompagnements**

4 projets ont été déposés, le classement proposé par la commission est le suivant :

- **N°1 Fondation des Apprentis d'Auteuil**
- N°2 : Fondation Action Enfance
- N°3 : Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance (ADSE 37)
- N°4 : Fondation Verdier

➤ **LOT 4 : mise en place de 68 accompagnements**

3 projets ont été déposés, le classement proposé par la commission est le suivant :

- **N°1 : Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance (ADSE 37)**
- N°2 : Institut Départemental de l'Enfance et de la Famille (IDEF)
- N°3 : Fondation Verdier

➤ **LOT 5 : mise en place de 14 accompagnements**

1 projet a été déposé, le classement proposé par la commission est le suivant :

- **N°1 : Fondation des Apprentis d'Auteuil**

Le présent avis fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs du Département d'Indre-et-Loire et sur son site internet ainsi qu'au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture d'Indre et Loire.

Préfecture d'Indre-et-Loire

37-2018-12-03-001

Avis de la Commission information et sélection portant sur
l'Action Éducative en Milieu Ouvert classique et renforcée



Avis

de la Commission conjointe d'Information et de sélection

d'appel à projets social ou médico-social

portant sur l'Action Éducative en Milieu Ouvert classique et renforcée

La Commission s'est réunie les 16 octobre et 8 novembre 2018, sous la co-présidence de Madame ARNAULT, 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil départemental en charge des Affaires sociales, et de Madame Ségolène CAVALIERE, Directrice de Cabinet de Madame la Préfète d'Indre-et-Loire (excusée le 16 octobre).

L'avis de classement de la commission d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui sera prise par le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire et la Préfète d'Indre-et-Loire.

➤ **LOT 1 : mise en place de 47 mesures d'AEMO et 28 AEMOR**

4 projets ont été déposés, le classement proposé par la commission est le suivant :

- **N°1 : Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance (ADSE 37)**
- N°2 : Groupe SOS Jeunesse
- N°3 : Sauvegarde Mayenne/Sarthe
- N°4 : Fondation Verdier

➤ **LOT 2 : mise en place de 74 mesures d'AEMO et 30 AEMOR**

3 projets ont été déposés, le classement proposé par la commission est le suivant :

- **N°1 : Groupe SOS Jeunesse**
- N°2 : Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance (ADSE 37)
- N°3 : Sauvegarde Mayenne/Sarthe

➤ **LOT 3 : mise en place de 68 mesures d'AEMO et 14 AEMOR**

4 projets ont été déposés, le classement proposé par la commission est le suivant :

- **N°1 : Fondation des Apprentis d'Auteuil**
- N°2 : Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance (ADSE 37)
- N°3 : Sauvegarde Mayenne/Sarthe
- N°4 : Fondation Verdier

➤ **LOT 4 : mise en place de 265 mesures d'AEMO et 106 AEMOR**

4 projets ont été déposés, le classement proposé par la commission est le suivant :

- **N°1 : Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance (ADSE 37)**
- N°2 : Groupe SOS Jeunesse
- N°3 : Sauvegarde Mayenne/Sarthe
- N°4 : Fondation Verdier

➤ **LOT 5 : mise en place de 79 mesures d'AEMO et 22 AEMOR**

3 projets ont été déposés, le classement proposé par la commission est le suivant :

- **N°1 : Fondation des Apprentis d'Auteuil**
- N°2 : Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance (ADSE 37)
- N°3 : Sauvegarde Mayenne/Sarthe

Le présent avis fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs du Département d'Indre-et-Loire et sur son site internet ainsi qu'au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture d'Indre et Loire.

Préfecture d'Indre-et-Loire

37-2018-12-03-002

Avis de la Commission information et sélection portant sur
l'Hébergement et l'Accueil de jour

Avis
de la Commission conjointe d'Information et de sélection
d'appel à projets social ou médico-social
portant sur l'Hébergement et l'Accueil de jour

La Commission s'est réunie les 5 et 8 novembre 2018, sous la co-présidence de Madame ARNAULT, 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil départemental en charge des affaires sociales, et de Madame Ségolène CAVALIERE, Directrice de Cabinet de Madame la Préfète d'Indre-et-Loire (excusée le 5 novembre).

L'avis de classement de la commission d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui sera prise par le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire et la Préfète d'Indre-et-Loire.

➤ **LOT 1 : mise en place de 36 places d'hébergement (dont 1 dédiée à la Protection Judiciaire de la Jeunesse) et 3 places d'accueil de jour**

4 projets ont été déposés, le classement proposé par la commission est le suivant :

- **N°1 : Association Montjoie**
- N°2 : Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance (ADSE 37)
- N°3 : Groupe SOS Jeunesse
- N°4 : Fondation Verdier

➤ **LOT 2 : mise en place 83 places d'hébergement (dont 1 dédiée à la Protection Judiciaire de la Jeunesse) et 6 places d'accueil de jour**

2 dossiers ont été déposés et la commission retient les deux candidatures qui ont proposé **un projet commun en collaboration** :

- **N°1 : Fondation Action Enfance**
- **N°1 : Groupe SOS Jeunesse**

➤ **LOT 3 : mise en place 38 places d'hébergement (dont 1 dédiée à la Protection Judiciaire de la Jeunesse) et 3 places d'accueil de jour**

4 projets ont été déposés, le classement proposé par la commission est le suivant :

- **N°1 : Fondation Action Enfance**
- N°2 : Fondation des Apprentis d'Auteuil
- N°3 : Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance (ADSE 37)
- N°4 : Fondation Verdier

➤ **LOT 4 : mise en place 221 places d'hébergement (dont 1 dédiée à la Protection Judiciaire de la Jeunesse) et 18 places d'accueil de jour**

3 projets ont été déposés et la commission a décidé de déclarer ce lot infructueux

➤ **LOT 5 : mise en place 57 places d'hébergement (dont 1 dédiée à la Protection Judiciaire de la Jeunesse) et 5 places d'accueil de jour**

1 projet a été déposé, le classement proposé par la commission est le suivant :

- **N°1 : Fondation des Apprentis d'Auteuil**

Le présent avis fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs du Département d'Indre-et-Loire et sur son site internet ainsi qu'au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture d'Indre et Loire.